

---

En fait, le foisonnement de nouvelles infrastructures (nouveaux ponts, ajout de voies, etc.) que l'on observe présentement à de nombreux postes frontières est de bon augure pour l'accroissement du trafic motorisé.

De nombreuses entreprises de camionnage peuvent amener les marchandises jusqu'à Laredo mais la plupart d'entre elles n'ont pas de réseau affilié au Mexique et, pour cette raison, doivent prendre des arrangements avec une entreprise mexicaine qui assure le relais à la frontière. Cette méthode peut entraîner des délais (de 2 à 6 jours), car les transporteurs doivent suivre les processus douaniers et de transbordement. Quelques entreprises ont les moyens (et la volonté) de transférer simplement leur remorque au tracteur d'un transporteur mexicain, réduisant ainsi le temps perdu à la frontière. Certaines perdent beaucoup de temps à transborder leur chargement d'une remorque à une autre. À l'heure actuelle, on ne connaît aucune entreprise canadienne qui ait conclu d'entente de transbordement avec des transporteurs mexicains. Un certain nombre d'entreprises américaines, dont des sociétés dont les activités s'étendent au Canada, profitent déjà de telles ententes ou possèdent des filiales bien établies au Mexique. Quoi qu'il en soit, les règlements du Mexique stipulent que les marchandises qui circulent dans le pays doivent être transportées par des conducteurs et des camions mexicains; par conséquent, on ne peut éviter une forme quelconque de transfert.

Les camions qui transportent des marchandises cautionnées à destination des *maquiladoras* (usines d'assemblage de produits d'exportation situées dans les zones franches le long de la frontière des États-Unis) constituent une exception. De façon générale, ces camions bénéficient d'un dédouanement plus rapide aux frontières, et peuvent repartir dans les 24 heures (temps de transbordement compris) vers leur destination mexicaine.

Il n'existe actuellement aucun système de dédouanement préalable pour les véhicules motorisés à la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Selon les délais qu'entraînent le dédouanement et le transbordement, les temps de transit entre les principales villes canadiennes et la ville de Mexico se varient entre 6 et 15 jours.

Le 24 janvier 1990, le gouvernement mexicain a promulgué de nouveaux règlements en matière de transport qui sont venus libéraliser radicalement l'industrie intérieure. Tout en ouvrant la porte à la concurrence, ces mesures ont permis de simplifier de processus